

---

## Liste des prêtres ayant abdicé dans le district d'Orthez, transmise par le représentant Monestier, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Liste des prêtres ayant abdicé dans le district d'Orthez, transmise par le représentant Monestier, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 457;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32564\\_t1\\_0457\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32564_t1_0457_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

en apprenant les succès obtenus par l'armée des Pyrénées Occidentales. Les larmes de l'attendrissement, les dons patriotiques en nature et en espèces, coulèrent en abondance. Un vieillard vénérable, nommé Destendau, fit déposer sur l'autel de la patrie un assignat de 400 liv. Il joint à sa lettre l'état de divers envois qu'il a faits des dépouilles conquises sur le fanatisme par l'éternelle raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Orthez, 22 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Citoyens collègues,

Je ne vous parlerai pas de l'importante victoire remportée le 17 du courant par les héros de la liberté et de l'égalité contre les valets de l'inquisition et les satellites des despotes. Mes collègues et amis en séance à Bayonne vous ont rendu ce compte intéressant, qui fait tant d'honneur à l'armée des Pyrénées occidentales : la seule chose peut être qu'ils ne vous auront pas dit(e) et qui est bien vraie, c'est que, j'ai eu un grand regret de ne pas me trouver à cette action, après avoir de concert avec mes collègues bien contribué à retremper cette excellente armée. Je m'en console parce que je sais qu'ils ne pouvaient faire mieux et que j'opérais le bien ailleurs.

Réunis hier dans le temple de la Raison, je fis part aux bons et généreux citoyens de la commune d'Orthez de ce triomphe à jamais mémorable. Ces citoyens qui ont fourni à la frontière de nombreux bataillons et de braves officiers parmi lesquels on distingue le général Mauco et le 4<sup>e</sup> bataillon qu'il commandait, s'attendrirent sur cet événement; dans deux séances de la société populaire dont l'une eut lieu au sortir du temple de la Raison, la collecte pour nos braves frères d'armes blessés à la Croix des Bouquets et pour les parents de ceux qui ont payé de leur vie cet avantage important s'est élevée à plus de 5 000 l., sans y comprendre une grande quantité de beau linge. Beaucoup de charpie et autres effets. On distingua parmi ces généreux amis de l'égalité et de la liberté un vieillard vénérable Destendau, âgé de 95 ans, ancien consul en Espagne qui fit déposer sur l'autel de la patrie un assignat de 400 livres, fruit de ses petites économies dans son consulat; cet acte de bienfaisance de la part d'un citoyen peu riche mais bien patriote et chef d'une famille bien prononcée excita notre reconnaissance; nous nous sommes portés par enthousiasme avec une députation de la société populaire et du district et la compagnie des jeunes enfants chez ce Nestor du républicanisme, et nous avons honoré la vieillesse à la grande satisfaction du bon peuple d'Orthez. Je vous fais parvenir dix-sept de ces vieux hochets de l'orgueil qui donnait et de la vanité qui acceptait; ce sont 17 croix dites de St-Louis, parmi lesquelles deux grands cordons d'esclaves masqués en rouge. J'ai vérifié qu'elles ont été remises à l'époque de la publication du décret.

Déjà le fanatisme avait beaucoup faibli dans cette commune. Un accord public et bier franc

avait eu lieu entre les ministres des deux cultes. Cette union avait été célébrée dans une fête solennelle. Celle-ci a été suivie d'une autre plus auguste et plus saine. La raison a triomphé en grand; la superstition est totalement abolie; les ministres ont abjuré des fonctions auxquelles le peuple ne recourrait déjà presque plus. J'indique ici le nom des citoyens philosophes qui ont donné ce bon exemple, qui sera bientôt suivi universellement sans la moindre commotion. Nous venons de déposer dans le trésor national 50 mares, 7 onces et 4 gros des dépouilles enlevées par l'éternelle raison dans les retranchemens du fanatisme et du despotisme. Les noms des ci-devant églises sont ci-jointes. J'espère vous faire passer sous peu les délibérations de plusieurs communes chez lesquelles l'ancien bon sens a recouvré tous ses droits, et qui ne veulent plus grever la République du traitement de leur ministre, ni en conserver à leurs frais.

Sous peu de jours, je vous rendrai un nouveau compte sur ce district; vous y verrez les progrès de l'esprit public et les succès du gouvernement révolutionnaire. J'aurai rempli vos vues, bien fait usage des heureuses dispositions des bons et purs habitants des campagnes; j'aurai fait mon devoir et servi ma patrie. S. et F. »

Applaudi.

MONESTIER (du Puy-de-Dôme).

[Etat de l'argenterie remise au distr., 22 pluv. II]

Argenterie remise jusqu'à ce jour à l'adm. du district : pèse 50 mares, 7 onces, 4 gros. Elle provient des églises du ci-devant pricuré d'Ordios, à Lérén; de (La) Beyrie, près Louvigny; de Lendresse; de Castetner; de Bérenx, Salles-Mongiscard et Baigts; de Saliès; de Sauveterre; de la chapelle de Pimbon, de Castelbon.

[Etat des croix de St-Louis remises au repr. Monestier]

1<sup>o</sup>. Par l'administrat. du distr. d'Orthez : 13 croix; savoir : 4 appartenant au cit. Quain, de La Neuville; 1 au cit. Dizès; 3 au cit. Bocchoué, de Barante; 1 au cit. Laroche, aîné; 1 au cit. Laroche, cadet; 1 au cit. Habas; 2 au cit. Char-dier; 1 au cit. Salles, mort.

2<sup>o</sup>. Par le maire d'Orthez : 4 croix; savoir : 1 appartenant au cit. Penières; 1 au cit. Nays; 1 au cit. Bordenave; 1 au cit. Marguerite-Desbordes; sont jointes à ces 17 croix les lettres d'adresse ou de réception.

[Liste des prêtres et pasteurs ayant abdiqué; 24 pluv. II]

1. Capuran, curé de Saliès.
2. Pucheu, curé de Lahoutan.
3. Bergerac, curé de Bérenx.
4. Pocy, curé de Serres-Ste-Marie.
5. Gabriacq, ministre protestant à Orthez.

(1) P.V., XXXII, 235. B<sup>in</sup>, 7 vent.; J. Fr., n° 520; J. Paris, n° 423; Ann. patr., n° 422; Audit. nat., n° 523; J. Sablier, n° 1163.

(2) C 293, pl. 958, p. 24 à 27. Rien dans AULARD.

La citoyenne Renaud, réfugiée d'Espagne, demande des secours. Renvoyé au comité des secours pour le provisoire; et pour le définitif. renvoyée à se pourvoir conformément à la loi